

DÉLIBÉRATION 2023 – 03
SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Evolution des modalités d'adhésion au Pack Mairie Connectée et du partenariat avec le Syndicat mixte Somme Numérique

Le deux février deux mille vingt-trois, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni dans les locaux de la commune de Morbecque, sur convocation en date du vingt-sept janvier deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MICHALAK
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BIEGALSKI
	M. Frédéric LETURQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MONNET
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. BACHELET
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FIGOUREUX
		8	0	14	8

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2021-16 du 23 novembre 2021, approuvant le projet Pack Mairie Connectée et ses modalités,

Vu le projet de modification de la convention tripartite entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, le centre de gestion concerné et la commune bénéficiaire, et de son annexe financière n°2,

Vu le projet de modification de la convention de mise à disposition de services et d'équipements entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et le Syndicat mixte Somme Numérique, et de son annexe financière n°2,

Considérant la demande de certaines communes d'avoir la liberté d'opter pour une reconduction expresse de la convention tripartite,

Considérant le besoin de clarifier, aussi bien pour les communes bénéficiaires que pour les organismes financeurs, que le Pack Mairie Connectée est constitué d'un ensemble de services pour une durée de deux ans, quelque soit le moment de sa souscription en 2022 ou 2023,

Considérant que les marchés passés en groupement de commande entre le Syndicat mixte Somme Numérique et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique comportent toutes les licences nécessaires à l'offre Pack Mairie Connectée, il n'y a plus de motif pour que la convention de mise à disposition de service porte sur les licences,

Considérant que les marchés passés en groupement de commande entre le Syndicat mixte Somme Numérique et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique permettent à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique de proposer des prestations complémentaires au Pack Mairie Connectées, et que pour ce faire il convient d'élargir l'offre de mise à disposition de services d'hébergements du Syndicat mixte Somme Numérique,

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'approuver la modification des projets de conventions tripartites entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, le centre de gestion concerné et la commune bénéficiaire, jointe à la présente délibération, insérant l'option pour les bénéficiaires de reconduire le dispositif de manière expresse plutôt que tacite,

D'approuver la modification de l'annexe n°2 à la convention tripartite, jointe à la présente délibération, modifiant la présentation financière du Pack Mairie Connectée,

D'approuver la modification de la convention de mise à disposition de services entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et le Syndicat mixte Somme Numérique, jointe à la présente délibération, supprimant les prestations qui sont rendues par l'intermédiaire des marchés conclus en groupement de commandes,

D'approuver la modification de l'annexe n°2 à cette convention de mise à disposition de services, jointe à la présente délibération, supprimant la fourniture de licences par Somme Numérique et ajoutant des prestations d'hébergement complémentaires.

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexes :

- Annexe 1 : convention tripartite entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, le centre de gestion concerné et la commune bénéficiaire
- Annexe 2 : annexe 2 à la convention tripartite
- Annexe 3 : convention de mise à disposition de services entre le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et le Syndicat mixte Somme Numérique
- Annexe 4 : annexe 2 à la convention de mise à disposition de services